

Béziers et Narbonne : la moitié des contrats saisonniers signés par des jeunes

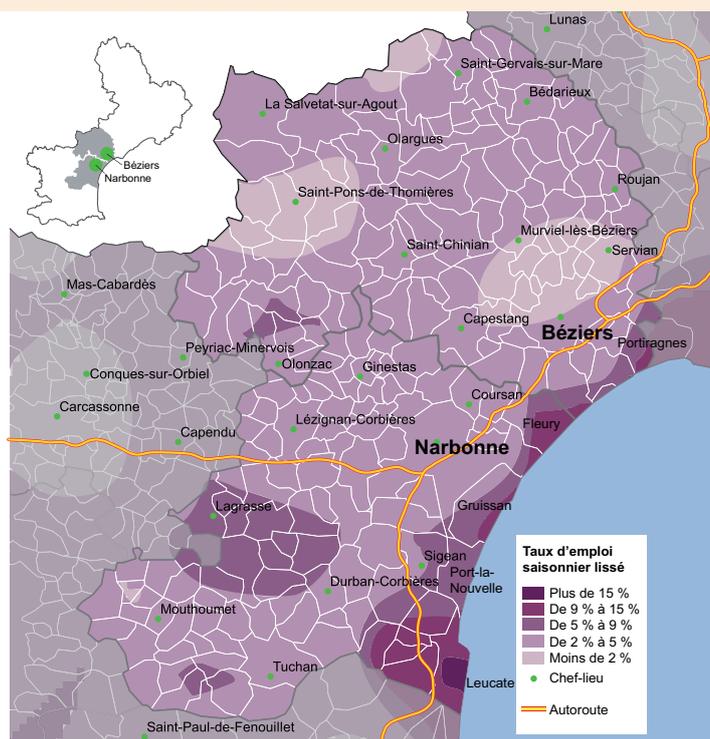
Dans les zones d'emploi de Béziers et de Narbonne, l'emploi saisonnier occupe une part variable dans l'emploi total selon les activités et les périodes de l'année. Cette part est très élevée dans l'hébergement et la restauration. Dans un contexte de forte croissance démographique et de fort taux de chômage, les activités saisonnières offrent des opportunités d'emploi. Activité principale ou secondaire selon les profils des travailleurs, l'emploi saisonnier concerne notamment les jeunes. Proposé pratiquement tout au long de l'année selon les activités, il est présent dans les unités urbaines, sur le littoral ou dans des zones plus en retrait.

Pascale Marasovic, Insee

L'emploi salarié subit des fluctuations tout au long de l'année, en raison de la nature et de l'intensité des activités économiques. La saisonnalité des activités est définie comme un accroissement local, temporaire et récurrent de l'emploi, lié au rythme des saisons (agriculture...), aux modes de vie collectifs (tourisme, service aux particuliers, arts de spectacles) ou aux remplacements de salariés (congés). Pour faire face à ces fluctuations, les entreprises et les administrations recourent à des emplois dits « saisonniers », plus courts que les emplois non saisonniers, 46 jours en moyenne contre 212 jours.

Ces emplois sont occupés principalement par des jeunes. Près d'un contrat saisonnier sur deux est signé par un jeune de moins de 25 ans contre un sur cinq pour les contrats non saisonniers. Pour un jeune actif, il peut s'agir d'acquérir une première expérience professionnelle à valoriser par la suite, pour un étudiant, il peut s'agir de se procurer un revenu d'appoint pour ses études ou ses loisirs et selon une disponibilité souvent choisie.

1 Emploi saisonnier par commune sur les zones d'emploi de Béziers et de Narbonne



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail - © Ign 2015



En 2011, 19 700 personnes concernées par un contrat saisonnier

En 2011, 23 000 contrats de travail saisonniers sont signés sur les zones d'emploi de Béziers et de Narbonne, soit 10 % de l'ensemble des contrats hors intérim (*methodologie*). Ils concernent 19 700 personnes. En effet, une partie des saisonniers signe plusieurs contrats saisonniers au cours d'une même année. Ces contrats représentent 2 400 emplois en équivalent temps plein (ETP) sur l'année. Sur la zone d'emploi de Narbonne, l'emploi saisonnier représente 3,2 % de l'emploi salarié total hors intérim en ETP, taux supérieur au taux régional. Pour l'ensemble des deux zones, ce taux est de 2,6 %, il atteint jusqu'à 7,8 % en août, mois au cours duquel le volume d'emplois saisonniers (ETP) est maximal.

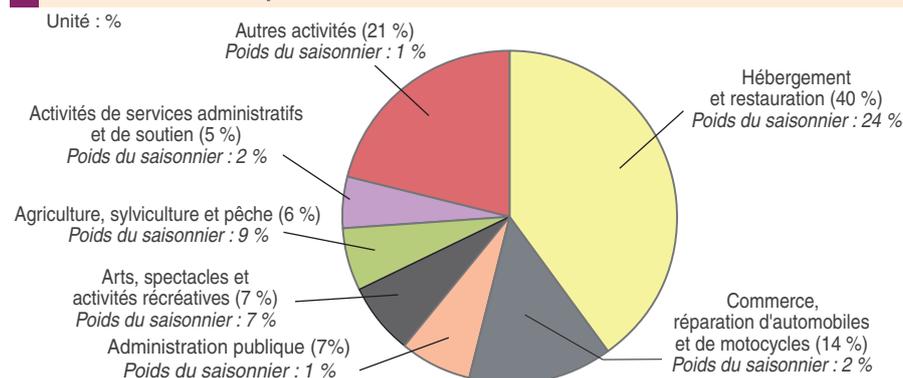
Les activités saisonnières principalement portées par le tourisme

À l'attractivité résidentielle de ces zones s'ajoute l'attractivité touristique, qui nécessite pour les activités directement ou indirectement liées au tourisme de s'adapter à une demande ponctuelle plus forte. L'hébergement, la restauration et le commerce sont les activités les plus représentées dans les contrats saisonniers. Elles regroupent 12 400 contrats saisonniers, soit plus de la moitié d'entre eux (*figure 2*). Dans ces activités, les durées de travail hebdomadaires sont d'environ 30 heures par semaine. Les périodes de contrats sont plus longues dans l'hébergement et la restauration avec une durée de 57 jours en moyenne.

Dans le secteur des arts et spectacles, les 1 500 contrats pour le recrutement d'artistes ou d'animateurs sportifs principalement, concourent notamment à l'animation culturelle ou sportive et aux activités de loisirs des touristes.

L'administration publique, fortement implantée sur le territoire avec 12 % de l'emploi salarié total, contribue pour 7 % des contrats saisonniers, principalement en juillet-août, pour le remplacement du personnel en congés, ou pour un accroissement d'activité, comme par exemple la correction d'examen, ou les activités administratives touristiques dans les offices de tourisme.

2 Contrats saisonniers par secteur d'activité



Note de lecture : 40 % des emplois saisonniers (ETP) de la région sont dans le secteur « Hébergement et restauration ». Par ailleurs, dans ce secteur, 24 % des emplois (ETP) sont saisonniers.

Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

Un dynamisme à trouver entre emploi et population active

Au 1^{er} janvier 2011, 378 000 personnes résident sur les zones d'emploi de Narbonne et de Béziers. La population progresse au rythme annuel de + 1,2 % entre 2006 et 2011. Cette évolution légèrement supérieure au taux régional et à plus du double du territoire de référence (*définition*) est portée exclusivement par les nouveaux arrivants (migrations résidentielles). A l'horizon 2040, la croissance démographique devrait se poursuivre à un rythme moins soutenu de + 0,7 % par an. Dans un tel contexte, la population active croît vite, au rythme annuel de + 1,4 %, soit + 10 000 personnes entre 2006 et 2011, sous l'effet conjugué de l'attractivité résidentielle et de la hausse du taux d'activité féminin. En 2011, la population active atteint 156 000 personnes, dont 83 % se déclarent en emploi. Grâce à l'afflux de population, les activités tournées vers la satisfaction des besoins de la population présente se développent. Les emplois dans la sphère présente se renforcent encore plus qu'en moyenne régionale et représentent 73 % des emplois contre 68 % dans le territoire de référence. Sur la période 2006-2011, l'emploi progresse davantage que sur la zone de référence, + 1,3 % par an contre + 0,5 %, pour atteindre 128 000 emplois au lieu de travail en 2011.

Les conséquences du manque d'emplois se traduisent pour la population active des 15-64 ans par un taux d'emploi plus faible que celui du territoire de référence : 56 % contre 63 % et un taux de chômage plus élevé : 17 % contre 11,5 %.

Les conditions d'emplois des salariés sont proches de la région mais aussi du territoire de référence, que ce soit la part de salariés en contrats à durée indéterminée (84 % ou en contrats à durée déterminée (11 %), mais le temps partiel y est plus fréquent (22 % contre 20 %), surtout chez les femmes salariées (35 % contre 32 %). Dans ce contexte, la population des 15-24 ans est particulièrement touchée. Parmi les actifs, 36 % sont au chômage contre 26 % dans la zone de référence. Les jeunes de 20-24 ans non scolarisés sont moins diplômés, 26 % n'ont aucun diplôme et 16 % ont un CEP ou BEPC.

Le secteur de l'agriculture, représentant 3 % de l'emploi salarié annuel total, propose les contrats les plus longs en durée et en amplitude : 62 jours en moyenne et 31 heures par semaine. Le moindre recours à l'emploi saisonnier sur la zone (9 %), comparativement aux 18 % de la région, s'explique par la faible présence de l'activité « culture de fruits à pépins et à noyau », activité qui au niveau régional embauche de nombreux saisonniers. Parmi les autres activités, trois secteurs porteurs d'emplois participent à hauteur de 12 % des contrats saisonniers : la fabrication de denrées alimentaires, à travers la vinification, la santé humaine, grâce aux activités hospitalières, et enfin l'hébergement médico-social et action sociale avec l'aide à domicile.

Importance de l'emploi saisonnier dans certaines activités

Le recours à l'emploi saisonnier varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Dans l'hébergement et la restauration, au cours de l'année, un emploi sur cinq est saisonnier en ETP (*figure 3*). En août, c'est un sur deux. Ces

emplois sont essentiels pour répondre aux besoins des touristes. En effet, au cours de ce mois, la fréquentation touristique dans les hôtels, résidences hôtelières ou campings s'élève à plus de 1 600 000 nuitées, à laquelle vient s'ajouter l'occupation partielle des 75 700 résidences secondaires du territoire. Dans une moindre mesure, l'emploi saisonnier participe à l'activité agricole en représentant 9 % des emplois annuels. Le commerce, premier secteur économique de la zone avec 15 800 emplois salariés, embauche 4 fois plus de saisonniers en juillet qu'en moyenne sur l'année, principalement dans les hypermarchés, supermarchés ou le commerce de détail. Pour l'ensemble des activités saisonnières, le recours aux emplois saisonniers durant les périodes de pic est trois fois plus élevé qu'en moyenne sur l'année.

L'activité saisonnière concentrée en juillet-août, excepté pour l'agriculture

Le recours à l'emploi saisonnier est croissant de janvier à août puis diminue fortement de septembre à novembre avant de rebondir en fin d'année (*figure 4*). Le maximum est atteint en août avec 7 900 emplois. Cette période concentre plus de la moitié des emplois saisonniers. Les activités liées au tourisme contribuent pour la moitié à ce pic d'emploi. L'agriculture est la première activité à débiter sa saison en janvier. La culture de la vigne y concentre 88 % de l'emploi saisonnier. En février, la taille des vignes, travail qui n'est pas complètement mécanisé, fait apparaître un pic de 620 emplois saisonniers. A partir de juillet, le besoin de main d'œuvre supplémentaire est plus faible et rebondit quelque peu en septembre, avec les vendanges, atteignant 100 emplois. La vinification complète le cycle viticole en août, septembre et octobre. Cette activité industrielle du secteur de la fabrication de denrées alimentaires connaît le plus

fort de sa saison en septembre avec 520 emplois saisonniers dénombrés.

L'hébergement et la restauration proposent la saison la plus longue, de mars à octobre. Vient ensuite plus tardivement le commerce, de mai à septembre, puis en décembre, marqué par un regain d'activité dû aux fêtes de fin d'années et aux soldes. Les activités saisonnières des services administratifs et de soutien (activité de sécurité privée, de location de bateau, de nettoyage de bâtiment) restent faibles en dehors de juin, juillet et août mais se poursuivent jusqu'en fin d'année.

L'emploi saisonnier de fin d'année atteint 780 emplois (ETP) dont 420 emplois hospitaliers dans les établissements hospitaliers de Narbonne et de Béziers en raison des remplacements de congés.

L'activité saisonnière concentrée sur le littoral

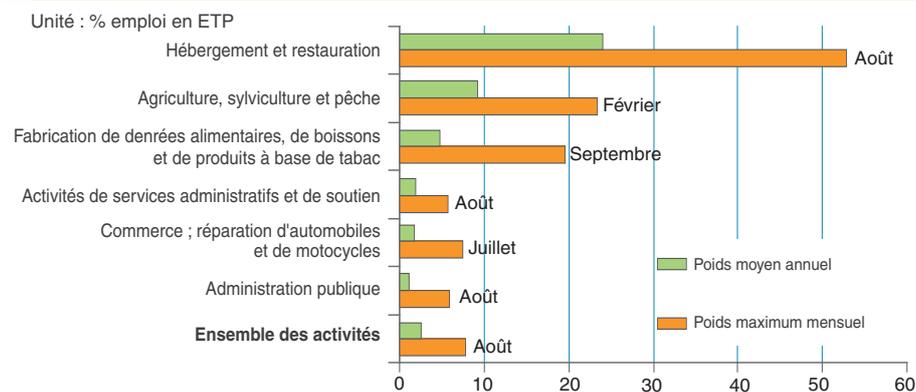
L'offre d'hébergement touristique principalement implantée sur le littoral influe sur la localisation de l'emploi saisonnier. Les 10 communes en bordure du littoral de la zone concentrent 70 % de l'emploi saisonnier. Parmi elles, Narbonne et Béziers en concentrent une forte part, 14 % et 12 %, du fait aussi des emplois dans l'administration publique, de l'hébergement social (maison de retraite, foyer de jeunes travailleurs) ou des activités de soutien. D'autres communes plus en retrait du littoral et des villes recourent aussi à l'emploi saisonnier, dans un moindre volume certes, mais dans une proportion notable de leur emploi annuel (figure 1). C'est le cas pour Minerve, avec une moyenne annuelle de 17 % de l'emploi total salarié, de Lamaloules-Bains avec le thermalisme, de Homps, située sur le canal du midi, de Vinassan, La Salvetat-sur-Agout ou Bédarieux situés dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc ou encore de Lézignan-Corbières avec la viticulture.

Quatre profils de saisonniers

Décrire les saisonniers à travers leurs caractéristiques individuelles et les caractéristiques de leurs périodes d'activités permet de dégager quatre profils : les saisonniers à "dominante jeunes", ceux à "dominante agricole", à dominante "complément d'activité" et les "grands" saisonniers (Gomez, Debeuf, et Cabusat, 2014).

Sur les zones d'emploi de Béziers et de Narbonne, parmi les 19 700 saisonniers, les plus nombreux sont « les saisonniers à dominante jeune ». Au nombre de 7 400 personnes, ils représentent 38 % des saisonniers. Composé à 80 % de moins de 25 ans et au deux tiers de femmes, ce profil regroupe des individus signant des contrats pendant les deux mois de la haute saison touristique, pour 28 heures par semaine en moyenne, principalement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Le reste de l'année, 40 % travaillent, et effectuent une vingtaine d'heures par semaine, souvent dans la même activité en tant que non saisonniers.

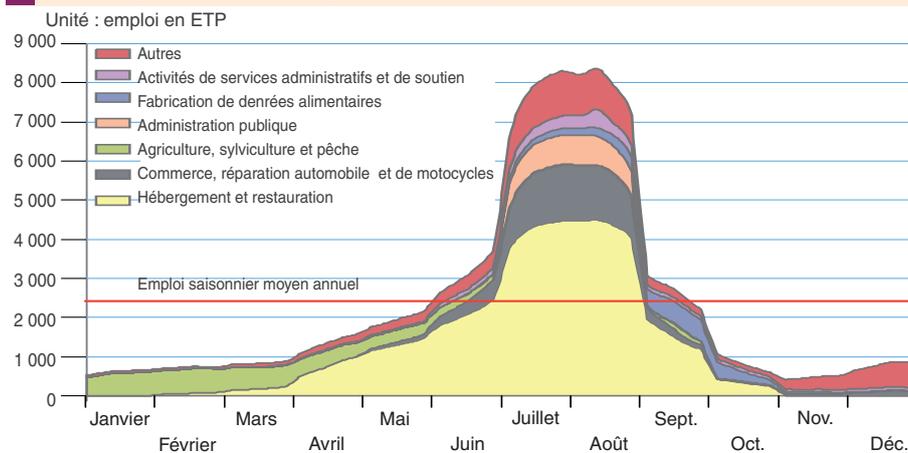
3 Poids de l'emploi saisonnier par secteur d'activité



Note de lecture : Dans l'hébergement et la restauration, l'emploi saisonnier représente 24 % des emplois en moyenne sur l'année et 53 % au mois d'août.

Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

4 Variation journalière de l'emploi saisonnier par secteur d'activité



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes au lieu de travail

Les axes de travail de l'emploi saisonnier

Pour répondre aux enjeux spécifiques liés à l'activité saisonnière, les communautés d'agglomérations de Béziers Méditerranée et du Grand Narbonne ont développé « La Maison du Travail Saisonnier Narbonne-Béziers ». Ce projet s'est construit avec le soutien des partenaires sociaux et des acteurs socio-économiques, des collectivités, de l'État et de l'Union européenne.

Les axes de travail prioritaires en termes d'emploi, de formation, de logement et de transport, mais aussi de conditions de travail et de santé ont été définis en lien avec les projets de territoire des collectivités. Il s'agit :

- de valoriser les opportunités d'emploi tout au long de l'année et l'offre de formation régionale qui répondent aux évolutions des filières majeures du territoire, à savoir : l'agriculture (au travers de la filière viti-vinicole), le tourisme, et les activités tertiaires, au travers d'outils dédiés, tel que le site internet www.atoutsaison.com ;
- de concourir à la fidélisation et à la qualification des saisonniers notamment par le développement de la pluri-compétence pour sécuriser les emplois, et contribuer à la montée en gamme des compétences professionnelles et de l'offre de service du territoire ;
- d'agir sur la qualité des emplois (conditions de travail, santé, sécurité, formation) ;
- d'apporter des réponses et de structurer des offres en termes de logements sur la zone littorale et de transport vers les sites d'exploitation ;
- de sensibiliser les employeurs et les salariés à la santé et la prévention des risques professionnels.

Le profil de « saisonniers de complément » regroupe 7 200 personnes, soit 36 % des saisonniers. Travaillant surtout en juillet, août ou décembre pour s'assurer un complément d'activité, 87 % de leurs heures travaillées dans l'année le sont en tant que non saisonniers. A part égale entre hommes et femmes, ils signent des contrats très courts en saison dans l'administration publique ou les services à la personne.

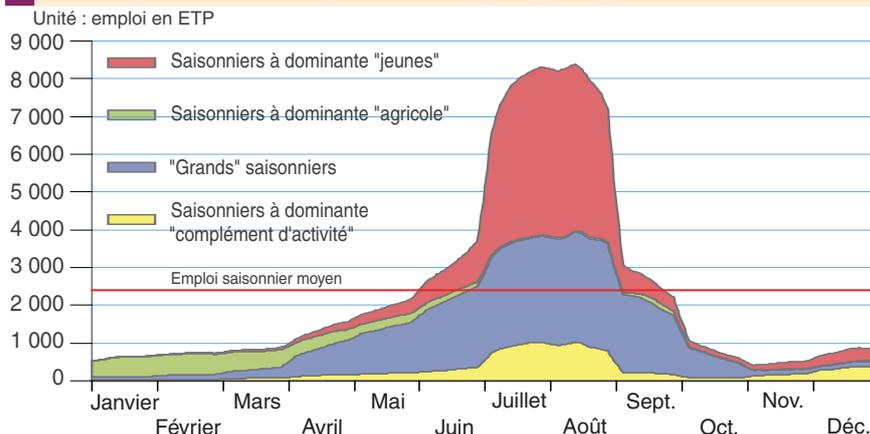
Les « saisonniers à dominante agricole » sont au nombre de 1 500 personnes, dont 75 %

d'hommes. Toutes les classes d'âge y sont représentées. Les saisonniers âgés de 65 ans ou plus sont présents seulement dans ce profil. En dehors des saisons agricoles, la moitié d'entre eux sont employés dans l'agriculture. Enfin, les « grands saisonniers » travaillent essentiellement dans le commerce ou la fabrication de denrées alimentaires et trois salariés sur quatre exclusivement pendant les saisons. Ils signent les contrats les plus longs avec 76 jours en moyenne contre 46 en moyenne, avec plus d'heures par semaine (36 heures

contre 28 en moyenne) et avec une amplitude plus grande dans l'année. Ce profil rassemble 3 600 personnes, de tous âges.

L'emploi saisonnier représente peu de volume de travail en cumul annuel pour les travailleurs (2 400 ETP annuel). Seuls 715 saisonniers travaillent l'équivalent d'un demi ETP à l'année sous contrats saisonniers, soit l'équivalent de 6 mois consécutifs. Pour les deux tiers des saisonniers, l'emploi saisonnier représente l'équivalent de moins de deux mois. Certains travailleurs saisonniers sont qualifiés de purs saisonniers car ils n'ont pas d'autres contrats dans l'année (57%). Les autres cumulent 3 000 ETP en contrats non saisonniers. Ces contrats sont en moyenne plus courts en durée et en heure journalière que ceux de l'ensemble des salariés : 110 jours contre 212 et 19 heures par semaine contre 27 heures. L'emploi saisonnier apparaît alors comme essentiel pour disposer d'un volume d'emploi plus conséquent.

5 Variation journalière de l'emploi saisonnier par type de profils saisonniers



Source : Insee, DADS 2011 fichier postes et salariés au lieu de travail

Ces emplois fortement présents dans trois activités sont dépendants du tourisme. Maintenir l'attractivité sur les zones littorales, la développer par ailleurs, quantitativement (sur une période plus longue) ou qualitativement, est un enjeu économique

pour la zone et aussi pour une partie de la population locale en fragilité face à l'emploi. ■

Méthodologie

La mesure de l'emploi saisonnier : Il n'existe pas de contrat dit « saisonnier » dans le code du travail. Ainsi, pour repérer l'emploi saisonnier, l'Insee a développé une méthode repérant les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité.

Pour une zone géographique, une "saison" est alors définie par un secteur d'activité, ses dates de début et de fin. Chaque activité est étudiée au regard de sa série annuelle d'emploi journalier. Elle est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (premier quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition devant être vérifiée sur deux années pour assurer la récurrence des saisons.

En outre, sont retenues comme activités saisonnières, celles dont les effectifs salariés dépassent 50 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités marginales.

Le nombre d'emplois saisonniers pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

Deux informations quantitatives différentes sont mesurées pour une saison :

- la hauteur du pic de la saison, correspondant au nombre maximal d'emplois offerts ;
- le nombre de salariés concernés par la saison, autrement dit ayant eu un contrat à durée limitée dans la saison.

Sources et champ de l'étude

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2010 et 2011 ont permis de mesurer un nombre de contrats et de salariés concernés pour chaque « saison » hors intérim. Les missions intérimaires ne sont pas intégrées dans cette étude car elles ne sont disponibles qu'au niveau régional. Le champ couvre tous les secteurs. Néanmoins, sur le secteur agricole, les données ont été redressées et sont à manipuler avec précaution.

La zone géographique retenue est la zone d'emploi.

Définitions

Territoire de référence : ensemble de zones d'emplois similaires en taille et en caractéristiques géographiques et économiques au territoire composé des 2 zones d'emploi étudiées.

Pour en savoir plus

- S. Gomez, O. Debeuf et G. Cabusat (2014) : « 55 000 emplois saisonniers en juillet en Languedoc-Roussillon », Insee Analyses Languedoc-Roussillon n°6, décembre 2014
- S. Villaume (2011) : « L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers », Insee Première n°1368, septembre 2011
- A. Briole et R. Rabier (2008) : « En Languedoc-Roussillon, un saisonnier de l'hôtellerie-restauration sur cinq s'inscrit au chômage après l'été », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°11, décembre 2008



Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II
de Montmorency
34964 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :

Francis Vennat

Rédaction en chef :

Magalie Dinacourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015



Insee
Mesurer pour comprendre